Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0020-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

N° CC_2021_0020

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Yannick CHARVET

***

Monsieur le Président d'Annemasse Agglo expose au Conseil Communautaire le projet de budget primitif du budget principal 2021.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER le budget primitif du budget principal 2021 équilibré à :

Section de fonctionnement	48 233 723,00 €
Section d'investissement	28 231 319,00 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0020-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0021-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET TRANSPORTS URBAINS

N° CC_2021_0021

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Yannick CHARVET

***

Monsieur le Président d'Annemasse Agglo expose au Conseil Communautaire le projet de budget primitif des Transports Urbains 2021.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER le budget primitif des Transports Urbains 2021 équilibré à :

Section de fonctionnement	8 571 534,00 €
Section d'investissement	5 225 412,00 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0021-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0022-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET TRAMWAY

N° CC_2021_0022

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Yannick CHARVET

***

Monsieur le Président d'Annemasse Agglo expose au Conseil Communautaire le projet de budget primitif Tramway 2021.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER le budget primitif Tramway 2021 équilibré à :

Section de fonctionnement	3 823 407,00 €
Section d'investissement	5 597 931,00 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0022-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0023-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

N° CC_2021_0023

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Yannick CHARVET

***

Monsieur le Président d'Annemasse Agglo expose au Conseil Communautaire le projet de budget primitif Immobilier d'Entreprises 2021.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER le budget primitif Immobilier d'Entreprises 2021 équilibré à :

Section de fonctionnement	1 795 130,00 €
Section d'investissement	1 774 173,00 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0023-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0024-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

N° CC_2021_0024

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Yannick CHARVET

***

Monsieur le Président d'Annemasse Agglo expose au Conseil Communautaire le projet de budget primitif des Ordures Ménagères 2021.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
Pour :50
Abstention : 4
Natalia DEJEAN, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Pascale MAYCA

DECIDE :

D'APPROUVER le budget primitif des Ordures Ménagères 2021 équilibré à :

Section de fonctionnement	11 249 323,00 €
Section d'investissement	1 212 720,00 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0024-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0025-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET EAU

N° CC_2021_0025

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Yannick CHARVET

***

Monsieur le Président d'Annemasse Agglo expose au Conseil Communautaire le projet de budget primitif Eau 2021.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER le budget primitif de l'Eau 2021 équilibré à :

Section de fonctionnement	12 350 574,00 €
Section d'investissement	8 153 837,00 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0025-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0026-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ASSAINISSEMENT

N° CC_2021_0026

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Yannick CHARVET

***

Monsieur le Président d'Annemasse Agglo expose au Conseil Communautaire le projet de budget primitif Assainissement 2021.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER le budget primitif Assainissement 2021 équilibré à :

Section de fonctionnement	12 853 410,00 €
Section d'investissement	20 247 416,00 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0027-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENTREPRISES, TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI

N° CC_2021_0027

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Yannick CHARVET

***

Dans la cadre de l'examen du budget primitif Principal 2021, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur les taux d'imposition.

Un maintien des taux de fiscalité directe pour l'exercice 2021 est proposé de la manière suivante :

- Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 23.80 %,
- Taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti : 2.82 %.

Pour rappel, la taxe d'habitation a été supprimée pour 80 % des foyers fiscaux à compter de 2020. Pour les 20 % de foyers restants, un allègement de 20 % sera opéré en 2021 mais la part intercommunale est entièrement supprimée. Les intercommunalités et les départements récupéreront une fraction de TVA.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0027-DE

DE MAINTENIR pour 2021 les taux de fiscalité tels que présentés ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0028-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

N° CC_2021_0028

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Yannick CHARVET

***

Annemasse Agglo dispose de la compétence « Ordures Ménagères ». Lorsque l'EPCI institue la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), en application de l'article 1639 A du Code Général des Impôts, il lui appartient de fixer chaque année le taux applicable.

A titre indicatif, l'évolution du taux de TEOM de 2011 à 2020 s'établit de la manière suivante :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Evolution du taux de TEOM	8,41 %	7,96 %	7,86 %	7,86 %	7,86 %	7,86 %	7,86 %	7,86 %	7,86 %	7,86 %

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
Pour :50
Abstention : 4
Natalia DEJEAN, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Pascale MAYCA

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0028-DE

DECIDE :

D'AUGMENTER le taux de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2021 en le fixant à 8,50 %.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0029-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

VOTE DU PRODUIT DE LA TAXE DESTINÉE À FINANCER LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS - GEMAPI

N° CC_2021_0029

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Yannick CHARVET

***

Les dispositions des articles 1379-0 bis X et 1530 bis du code général des impôts permettent aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, qui se substituent à leurs communes membres pour l'exercice de leur compétence, d'instituer et percevoir une taxe dite GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations). La délibération afférente doit être prise avant le 1er octobre pour une entrée en application l'année suivante.

Par délibération du 12 juillet 2016, le conseil communautaire d'Annemasse Agglo a décidé de prendre, à compter du 01/01/2017, la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) dont les missions sont définies aux 1°, 2°,5° et 8° du I de l'article 211-7 du code de l'environnement.

La taxe GEMAPI a été instituée par délibération n° C-2016-0172 du 28 septembre 2016. Cette compétence a été intégrée aux statuts de la communauté d'agglomération par arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0060 du 26 juin 2017.

Conformément à l'article 164 de la loi de finances 2020 introduit dans l'article 1530 Bis du CGI, le produit de cette taxe doit être voté chaque année dans les mêmes conditions, c'est-à-dire pour mise en recouvrement l'année suivante et versement à l'établissement public bénéficiaire. Ce produit attendu fait l'ob-

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0029-DE

jet d'une répartition entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises.

Il convient de préciser que le produit voté de la taxe doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de cette compétence, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant.

Pour l'année 2021, il est envisagé un besoin de financement à hauteur de 16 € maximum pour 93 809 habitants (population DGF - Dotation Globale de Fonctionnement – indiqué dans la fiche individuelle DGF 2020), soit pour un montant maximum de 1 500 944 €.

Ainsi, il est proposé de fixer le produit de la taxe destinée à financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 1 498 693 € pour l'exercice 2021, produit fixé par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) auquel adhère la Communauté d'Agglomération.

Pour rappel, il est précisé que le montant de 16 € n'est pas celui de la taxe GEMAPI payé par les contribuables. En effet, le produit total est réparti au prorata des bases de chaque taxe (TH, TFB, TFNB, CFE) par rapport au produit total de fiscalité perçu sur le territoire d'Annemasse Agglo. Chaque contribuable paiera une taxe GEMAPI en fonction d'un taux additionnel calculé par les services fiscaux et applicable sur les bases de chaque contribuable.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'ARRETER le produit de la taxe prévue à l'article 1530 bis du code général des impôts destinée à financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 1 498 693 € pour l'exercice 2021 au profit d'Annemasse Agglo,

D'AUTORISER le président ou son représentant à notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux ainsi que d'engager toute action nécessaire à sa mise en œuvre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0030-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

TARIFS 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT / ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CORRECTION DES TARIFS VOTÉS LE 16/12/2020

N° CC_2021_0030

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Yannick CHARVET

***

Le conseil communautaire, par délibération n°CC-2020-0167 du 16 décembre 2020, a approuvé les nouveaux tarifs rattachés au budget de l'assainissement collectif à appliquer pour 2021.

Le tableau joints en annexe de cette délibération comportait des erreurs qu'il convient de rectifier.

En effet, l'unité de mesure des volumes d'eau facturés aux abonnés domestiques, assimilés domestiques ou non domestiques alimentés par une autre ressource que le réseau d'eau publique, sans comptage, était en euros alors qu'il doit être en mètre cube (m³).

D'autre part, il manquait un commentaire pour la redevance d'assainissement appliquée sur le territoire d'Annemasse Agglomération (partie variable).

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0030-DE

D'APPROUVER les nouveaux tarifs rattachés au budget de l'assainissement collectif à appliquer pour 2021, conformément au tableau joint en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0031-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

TARIFS 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT / ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - CORRECTION DES TARIFS VOTÉS LE 16/12/2020

N° CC_2021_0031

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Yannick CHARVET

***

Le conseil communautaire, par délibérations n°CC-2020-0166 du 16 décembre 2020, a approuvé les nouveaux tarifs rattachés au budget de l'assainissement non collectif à appliquer pour 2021.

Le tableau joint en annexe de cette délibération comportait des erreurs et des manques au niveau des montants des pénalités à appliquer qu'il convient de rectifier.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER les nouveaux tarifs rattachés au budget de l'assainissement non collectif à appliquer pour 2021, conformément au tableau joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0031-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0032-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

TARIFS 2021 - RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES / AJOUT DE DEUX NOUVEAUX TARIFS

N° CC_2021_0032

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Yannick CHARVET

***

Le conseil communautaire, par délibération n°CC-2020-164 du 16 décembre 2020, a approuvé les nouveaux tarifs rattachés au réseau des bibliothèques d'Annemasse Agglo.

Cependant, il convient d'ajouter deux nouveaux tarifs au tableau joint en annexe :
- Absence de restitution de consoles de jeux
- Absence de restitution de clés USB.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER les nouveaux tarifs rattachés au réseau des bibliothèques d'Annemasse Agglo à appliquer pour 2021, conformément au tableau joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0032-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0033-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

GRATUITÉ DES COMPOSTEURS ET LOMBRICOMPOSTEURS

N° CC_2021_0033

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Yannick CHARVET

***

Annemasse Agglo assure depuis 2009 la promotion du compostage individuel, et déploie depuis 2018 le compostage collectif avec notamment la mise à disposition de matériel de compostage. La collectivité propose ainsi aux usagers plusieurs solutions en fonction de la typologie de leur habitat (composteurs et bioseaux et depuis ce début d'année lombricomposteurs). A titre d'information, les tarifs de vente 2021, ont été fixés à :

- 20 euros T.T.C pour les composteurs en bois ou plastique de 300 litres,
- 25 euros T.T.C pour les composteurs en bois ou plastique de 600 litres,
- 35 euros T.T.C pour les composteurs en bois ou plastique de 800 litres,
- 40 euros T.T.C. pour les lombricomposteurs.
- 2 euros T.T.C pour le bioseau,

Dans le cadre des orientations du futur schéma directeur des déchets 2021-2030, Annemasse Agglo veut s'engager dans une démarche ambitieuse d'accompagnement des habitants au tri à la source des bio déchets et s'est fixée pour objectifs d'ici à 2030 :

- d'équiper 11 400 foyers supplémentaires en composteur individuel,
- d'installer des sites de compostages partagés pour 3 100 foyers.

Pour cela, il convient d'actualiser les modalités de mise à disposition du matériel de compostage. Il est

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0033-DE

ainsi proposé de mettre gratuitement le matériel à disposition des habitants, soit :

- Composteur individuel en bois ou plastique (300 ou 600 litres),
- Composteurs pour site de compostage partagé en bois ou plastique (600, 800 litres et plus),
- Lombricomposteur,
- Bioseau.

Les usagers concernés sont les producteurs de déchets ménagers et assimilés présents sur le territoire d'Annemasse Agglo, soit :

- Les particuliers en logement individuel et collectif,
- Les gestionnaires de logements collectifs (bailleurs, syndic, associations de copropriétaires…),
- Les administrations et autres professionnels (entreprises, commerçants, artisans, restaurateurs, entrepreneurs…) assujettis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et/à la redevance spéciale.

Le règlement de collecte précisera les règles, les modalités d'utilisation du matériel et les engagements de chacun, notamment :

- Pour les lombricomposteurs et composteurs individuels : la mise à disposition est assujettie à la participation du bénéficiaire à un atelier découverte, et la signature d'une convention de mise à disposition ;
- Pour les dotations liées à des sites de compostage partagé : le bénéficiaire doit pouvoir justifier de la participation d'au moins deux personnes à la formation « référent de site de compostage partagé », et à la signature d'une convention de mise à disposition.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
Pour :53
Abstention : 1
Pascale MAYCA

DECIDE :

D'APPROUVER la gratuité des composteurs et lombricomposteurs aux usagers du territoire d'Annemasse Agglo et dans les conditions mentionnés plus haut,

DE DIRE que les crédits nécessaires au déploiement du compostage sont prévus au budget ordures ménagères en fonctionnement et en investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0034-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP) AIDES À LA PIERRE - PARC PUBLIC

N° CC_2021_0034

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Yannick CHARVET

***

Par délibération n°C-2019-0037, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé le programme d'Aides à la Pierre du parc public.

L'actualisation prévoit une nouvelle répartition des crédits de paiements :

Années	Voté précédemment	B.P. 2021	Variation
2019	179 250,00 €	179 250,00 €	0,00 €
2020	785 750,00 €	505 500,00 €	- 280 250,00 €
2021	1 800 000,00 €	1 000 000,00 €	- 800 000,00 €
2022	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €
2023	1 000 000,00 €	1 500 000,00 €	+ 500 000,00 €
2024	1 000 000,00 €	1 500 000,00 €	+ 500 000,00 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0034-DE

2025	1 000 000,00 €	1 500 000,00 €	+ 500 000,00 €
2026	1 608 875,00 €	1 189 125,00 €	- 419 750,00 €
Restes à réaliser 2018	*1 696 375,00 €*	*1 696 375,00 €*	*0,00 €*
TOTAL	**10 070 250,00 €**	**10 070 250,00 €**	**0,00 €**

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans la tableau détaillé joint en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0035-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA RÉALISATION D'UN GYMNASE À VETRAZ-MONTHOUX

N° CC_2021_0035

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Yannick CHARVET

***

Par délibération n°C-2020-0040, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé la création d'une autorisation de programme et crédits de paiements pour la réalisation d'un gymnase à Vétraz-Monthoux.

L'actualisation prévoit :

- une nouvelle répartition des crédits de paiements ;
- une augmentation du montant du programme passant de 8 443 193 € à 9 164 392 €.

Années	Voté précédemment	B.P. 2021	Variation
2020	60 000,00 €	31 636,20 €	-28 363,80 €
2021	510 000,00 €	185 000,00 €	- 325 000,00 €
2022	1 509 000,00 €	1 000 000,00 €	- 509 000,00 €
2023	5 533 060,00 €	4 506 260,00 €	-1 026 800,00 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0035-DE

2024	831 133,00 €	3 441 495,80 €	+2 610 362,80
TOTAL	**8 443 193,00 €**	**9 164 392,00 €**	**+721 199,00 €**

L'augmentation du montant global du programme s'explique du fait que les diagnostics amiante, plomb et pollution réalisés en 2020 ont révélé la présence d'hydrocarbures et de COHV. Ceci implique donc la mobilisation de crédits supplémentaires pour évacuer la terre du site et effectuer des travaux de désamiantage, dépollution et déconstruction.

Remarque : Le montant global du programme exclut les acquisitions foncières.
Celles-ci sont estimées à 4 855 000 € hors taxes.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans la tableau détaillé joint en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0036-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA VIARHÔNA

N° CC_2021_0036

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Yannick CHARVET

***

Par délibération n°C-2019-0034, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé la réalisation des travaux d'aménagement de la ViaRhôna.

En 2020, les études de faisabilité réalisées ont montré la nécessité de créer une passerelle sur les quais d'Arve à Annemasse pour sécuriser la traversée et de réaménager les entrées d'agglomération pour mettre aux normes les largeurs de chaussées et maîtriser les vitesses de circulation des véhicules.
En parallèle, les portions aménagées en « site propre » type voie verte ont augmenté et l'impact de la sécurisation des entrées de l'agglo génèrent une augmentation du foncier.
Le montant global du programme est donc impacté à la hausse.

L'actualisation prévoit une nouvelle répartition des crédits de paiements et une augmentation du montant global de programme.

Années	Voté précédemment	B.P. 2021	Variation
2018-2020	340 359,45 €	248 321,75 €	- 92 037,70 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0036-DE

2021	760 000,00 €	612 402,00€	-147 598,00 €
2022	2 190 000,00 €	3 581 500,00 €	+1 391 500,00 €
2023	2 465 000,00 €	3 631 500,00 €	+1 166 500,00 €
2024	2 140 000,00 €	3 231 500,00 €	+1 091 500,00 €
2025	1 804 640,55 €	2 463 176,25 €	+658 535,70 €
TOTAL	**9 700 000,00 €**	**13 768 400,00 €**	**+4 068 400,00 €**

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans la tableau détaillé joint en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0037-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LE PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL

N° CC_2021_0037

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Yannick CHARVET

***

Par délibération n°C-2018-0057, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé le programme du Pôle d'Echange Multimodal.

L'actualisation prévoit une nouvelle répartition des crédits de paiements :

Années	Voté précédemment	B.P. 2021	Variation
2017-2020	10 232 224,86 €	9 749 570,60 €	- 482 654,26 €
2021	914 994,58 €	1 410 512,00 €	495 517,42 €
TOTAL	**11 147 219,44 €**	**11 160 082,60 €**	**+ 12 863,16 €**

A noter qu'Annemasse Agglo réalise 7 175 716,70 € TTC de travaux pour le compte des communes.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0037-DE

A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans la tableau détaillé joint en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0038-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LES TRAVAUX DE RÉALISATION D'UNE VOIE VERTE

N° CC_2021_0038

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Yannick CHARVET

***

Par délibération n°C-2016-0076, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé le programme pour la réalisation d'une voie verte.

L'actualisation prévoit une nouvelle répartition des crédits de paiements :

Années	Voté précédemment	B.P. 2021	Variation
2012-2020	3 585 511,25 €	3 493 209,31 €	- 92 301,94 €
2021	100 000,00 €	384 585,00 €	+ 284 585,00 €
2022	310 000,00 €	310 000,00 €	+ 0,00 €
2023	516 488,75 €	324 205,69 €	- 192 283,06 €
TOTAL	**4 512 000,00 €**	**4 512 000,00 €**	**0,00 €**

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0038-DE

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans la tableau détaillé joint en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0039-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LE CONTOURNEMENT DE VILLE-LA-GRAND

N° CC_2021_0039

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Yannick CHARVET

***

Par délibération n°C-2009-0049, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé le programme de voirie réalisé dans le cadre de la création de la voie de contournement du centre de Ville la Grand.

L'actualisation prévoit une nouvelle répartition des crédits de paiements ainsi qu'une prolongation d'un an du programme:

Années	Voté précédemment	B.P. 2021	Variation
2009-2020	1 181 083,79 €	975 302,24 €	- 205 781,55 €
2021	2 719 000,00 €	901 000,00 €	- 1 818 000,00 €
2022	1 351 162,00 €	2 572 781,55 €	+ 1 221 619,55 €
2023	0,00 €	802 162,00 €	+ 802 162,00 €
TOTAL	**5 251 245,79 €**	**5 251 245,79 €**	**0,00 €**

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0039-DE

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans la tableau détaillé joint en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0040-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA MAISON DES SOLIDARITÉS

N° CC_2021_0040

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Yannick CHARVET

***

Par délibération n°C-2018-0055, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé le programme pour les travaux de transformation d'un bâtiment industriel en Pôle des Solidarités.

L'actualisation prévoit une nouvelle répartition des crédits de paiements et une diminution du montant global du programme :

Années	Voté précédemment	B.P. 2021	Variation
2018-2020	3 720 000,00 €	3 360 143,12 €	- 359 856,88 €
2021	100 000,00 €	445 000,00 €	345 000,00 €
2022	20 000,00 €	2 000,00 €	- 18 000,00 €
TOTAL	**3 840 000,00 €**	**3 807 143,12 €**	**- 32 856,88 €**

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0040-DE

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans la tableau détaillé joint en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0041-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA RÉALISATION DE L'EXTENSION DE LA LIGNE DE TRAMWAY TRANCHE 1 MOELLESULAZ RUE DU PARC

N° CC_2021_0041

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Yannick CHARVET

***

Par délibération n°C-2016-0075, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé les travaux programmés pour l'extension de la ligne de tramway.

L'actualisation prévoit :
- La prolongation du programme sur 2021
- La diminution du montant global du programme

Années	Voté précédemment	B.P. 2021	Variation
2013-2019	55 525 035,25 €	55 525 035,25 €	0,00 €
2020	4 411 698,10 €	4 552 951,53 €	+ 141 253,43 €
Total 2013-2020	**59 936 733,35 €**	**60 077 986,78 €**	**+ 141 253,43 €**
Dont dépenses pour la phase II	*0,00 €*	*1 698 625,00 €*	*+ 1 698 625,00 €*
Total réalisé pour la phase I	**59 936 733,35 €**	**58 379 361,78 €**	**- 1 557 371,57 €**
2021	0,00 €	496 281,00 €	+ 496 281,00 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0041-DE

TOTAL GENERAL	**59 936 733,35 €**	**58 875 642,78 €**	**- 1 061 190,57 €**

(Montants hors taxes et hors compte 458 – Opérations pour le compte des communes)

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans la tableau détaillé joint en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0042-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

CRÉATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA PHASE 2 DE LA RÉALISATION DE L'EXTENSION DE LA LIGNE DE TRAMWAY

N° CC_2021_0042

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Yannick CHARVET

***

Dans le cadre de la deuxième phase des travaux programmés pour l'extension de la ligne de tramway, il convient de créer une autorisation de programme et crédits de paiement.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'AUTORISER le financement de la deuxième phase de l'extension de la ligne de tramway dans le cadre d'une autorisation de programme dans les conditions prévues dans le tableau joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0042-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0043-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LE SYSTÈME BILLETTIQUE INTEROPÉRABLE POUR LE RÉSEAU TAC

N° CC_2021_0043

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Yannick CHARVET

***

Par délibération n°C-2018-141, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé la réalisation d'un système billettique interopérable pour le réseau TAC.
Le projet se termine en 2021. Certains éléments et interfaces ne seront finalement pas développés, ce qui entraine une diminution du montant global de l'opération.

L'actualisation prévoit :

Années	Voté précédemment	B.P. 2021	Variation
2019-2020	4 463 730,01 €	3 793 275,98 €	- 670 454,03 €
2021	332 491,19 €	600 000,00 €	267 508,81 €
TOTAL	**4 796 221,20 €**	**4 393 275,98 €**	**- 402 945,22€**

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0043-DE

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans la tableau détaillé joint en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0044-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA RÉALISATION DU PROJET IFSI GRANFORMA

N° CC_2021_0044

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Yannick CHARVET

***

Par délibération n°C-2020-0041, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé le projet IFSI/Grand Forma.

L'actualisation prévoit une nouvelle répartition des crédits de paiements.

Années	Voté précédemment	B.P. 2021	Variation
2020	144 275,00 €	18 909,80 €	-125 365,20 €
2021	1 009 000,00 €	454 000,00 €	- 555 000,00 €
2022	3 269 000,00 €	3 922 573,53 €	+ 653 573,53 €
2023	2 113 725,00 €	2 140 516,67 €	+ 26 791,67 €
TOTAL	**6 536 000,00 €**	**6 536 000,00 €**	**0,00 €**

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0044-DE

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans la tableau détaillé joint en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0045-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (ACPC) POUR LES TRAVAUX AZOTE

N° CC_2021_0045

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Yannick CHARVET

***

Par délibération n°C-2015-0042, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé les travaux permettant le traitement de l'azote à la STEP Ocybèle.

L'actualisation prévoit :
- L'augmentation du montant global du programme.
- La prolongation de la durée du programme.

	Voté précédemment	BP 2021 Nouvelle proposition	Variations
2015-2019	2 986 976,29 €	2 986 976,29 €	0,00 €
2020	9 447 412,00 €	7 816 807,76 €	- 1 630 604,24 €
2021	7 478 264,00 €	7 066 280,00 €	- 411 984,00 €
2022	4 415 458,00 €	2 917 222,00 €	- 1 498 236,00 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0045-DE

2023	4 163 180,71 €	6 000 000,00 €	+ 1 836 819,29 €
2024	0,00 €	2 000 000,00 €	+ 2 000 000,00 €
2025	0,00 €	912 713,95 €	+ 912 713,95 €
TOTAL	**28 491 291.00 €**	**29 700 000,00 €**	**+ 1 208 709,00 €**

L'augmentation du montant global du programme est essentiellement due à la nécessité de revoir le système de fondation du bâtiment construit pour le traitement de l'azote tel qu'il avait été conçu à l'origine. En effet, une étude G3 menée en 2018 a montré que la portance de la couche de limon argileux ou argile limoneuse sur laquelle est fondée l'ouvrage a une résistance nettement plus faible que celle identifiée initialement dans le marché de travaux. Un avenant à ce marché a ainsi été passé fin 2020 pour un montant de 737 373,46 €HT.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans le tableau détaillé joint en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0046-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

N° CC_2021_0046

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Yannick CHARVET

***

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer les effectifs à temps complet ou non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Considérant les besoins exprimés par les services d'Annemasse Agglo en matière de personnel pour assurer leurs missions,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les tableaux des effectifs en fonction des recrutements,

Considérant l'avis du comité technique du 02/02/2021 pour la mise à jour d'emplois à temps non complet avec une variation de plus de 10 %,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0046-DE

DECIDE :

D'APPROUVER la mise à jour des tableaux des effectifs présentée en annexe, permettant pour:

Le Budget Principal :
- la transformation de 6 postes suite à recrutement dont un contrat de projet 2 réussites à concours
- l'ajustement du temps travail de 9 postes à temps non complet
- la transformation de 2 postes suite à réussite à concours et modification du temps de travail.

Le Budget de l'Assainissement :
- la transformation d'un poste suite avancement de grade
- la transformation d'un poste suite à mobilité interne

Le Budget des Ordures Ménagères :
- la transformation d'un poste suite à réussite à concours
- la transformation d'un poste suite à mutation

Le Budget de l'Eau :
- la transformation de 2 postes suite à mutation
- la transformation d'un poste pour recrutement suite à réintégration

D'IMPUTER les dépenses aux budgets Principal, Assainissement, Ordures Ménagères et Eau, chapitre 012,

D'AUTORISER ET MANDATER le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0047-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

COMPOSITION DE LA CLECT - MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE D'ANNEMASSE

N° CC_2021_0047

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Yannick CHARVET

***

Par délibération du 16 septembre 2021, le conseil communautaire a décidé de créer la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et a désigné ses membres, soit 1 titulaire et 1 suppléant par commune, sur proposition de celle-ci.

Par délibération du 19 novembre 2020, le conseil municipal d'Annemasse a modifié sa représentation au sein de cette commission et propose de remplacer Monsieur Christophe Borrel, suppléant, par Monsieur Christian Aebischer.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

DE DESIGNER Monsieur Christian Aebischer comme membre suppléant de la CLECT, pour représenter la commune d'Annemasse, en remplacement de Monsieur Christophe Borrel.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0047-DE

La composition de la CLECT serait mise à jour comme suit :

Communes	Titulaires :	Suppléants :
Ambilly	Guillaume Mathelier	Laurent Gilet
Annemasse	Dominique Lachenal	Christian Aebischer
Bonne	Catherine Dentand	Jacques Meylan
Cranves-Sales	Claude Anthonioz Rossiaux	Jacky Sonnerat
Etrembières	Jean-Mchel Vouillot	Nicolas Tereins
Gaillard	Antoine Blouin	Stéphane Passaquay
Juvigny	Rudi Riffart	Denis Maire
Lucinges	Jean-Luc Soulat	Jean-Paul Lemmo
Machilly	Eve Beguin	Benjamin Willen
Saint-Cergues	Steve Bonnard	Danielle Cottet
Vétraz-Monthoux	Patrick Antoine	Anne-Lise Voutay-Mermet
Ville-La-Grand	Nadine Jacquier	Marie-Jeanne Milleret

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0048-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

CESSION GRATUITE D'UN CHALET ET D'UN ATELIER DANS L'ANNEXE DU LYCÉE POLYVALENT JEAN MONNET À LA RÉGION AUVERGNE-RHONE-ALPES (ANCIENNEMENT LEP DU SALÈVE) - 59, RUE D'ETREMBIÈRES - COMMUNE D'ANNEMASSE

N° CC_2021_0048

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Yannick CHARVET

***

Annemasse Agglo est propriétaire d'un ensemble de locaux situés dans l'enceinte de l'annexe du lycée polyvalent Jean Monnet (anciennement CFA, Centre de Formation d'Apprentis) du lycée professionnel du Salève), 59, rue d'Etrembières à Annemasse. Ces locaux comprennent notamment :

Parcelles d'assise	**Propriétaire**	**Type de locaux du CFA**	**Surface des locaux**
A 1196	Commune d'Annemasse	une salle de technologie et un atelier	277m^2
A 4805	Commune d'Annemasse	une salle de dessin et une salle d'enseignement général	129m^2
			406m^2

Conformément aux délibérations des 6 juillet et 14 décembre 1977 du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Agglomération Annemassienne, ces locaux ont été construits par le SIVMAA sur deux parcelles propriétés de la commune d'Annemasse et mises à disposition de l'organisme gestionnaire du CFA depuis le 1er Janvier 1980, dans le cadre d'une convention passée avec lui pour une durée de

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0048-DE

50 ans renouvelable par tacite reconduction.

L'organisme gestionnaire du CFA a cessé ses activités de formation à la fin de l'année scolaire 2017-2018, activités transférés au lycée Jean Monnet et les locaux ont été restitués à Annemasse Agglo, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention, qui prévoyait un retour automatique dans le patrimoine de la collectivité d'origine.

Annemasse Agglo a donc proposé à la Région Auvergne Rhône Alpes, en charge des lycées, une cession à titre gratuit de ces locaux, proposition acceptée par courrier en date du 21 Janvier 2020.

Pour information, l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 21 janvier 2021 estime la valeur vénale de ces biens à 324 800 €. Il est nécessaire de prendre en compte le contexte géographique dans lequel s'insère ces deux chalets ainsi que l'état patrimonial de ces deux biens. En effet ils sont une partie intégrante des bâtiments du lycée et ne peuvent être accessibles en dehors de l'enceinte du lycée. Ils n'ont pas été rénovés ni mis aux normes d'accessibilité. Aussi il a été convenu avec la Région de leur cession à titre gratuit, eu égards aux montants des travaux de conformité et de rénovation à réaliser.

Considérant que, conformément à l'instruction M14, une cession gratuite s'analyse comme une subvention d'équipement versée.

Considérant que les biens sont répertoriés à l'inventaire pour un montant de 171 497.66 € dont 2 372.66 € ont fait l'objet d'un amortissement.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER la cession à titre gratuit d'une salle de technologie et un atelier d'une surface de 277 m², un chalet aménagé en salle de dessin et une salle d'enseignement général d'une surface de 129 m², soit une surface totale de 406 m² à la Région Auvergne Rhône Alpes,

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer les documents relatifs à cette cession,

DE CONSTATER la sortie de l'actif du bien de la manière suivante :
- Écritures budgétaires :
  Débit du compte :
  2044122 chapitre 041 pour 169 125 €
  Crédit des comptes :
  2135 chapitre 041 pour 11 095.81 €
  21312 chapitre 041 pour 130 624.47 €
  21318 chapitre 041 pour 27 404.72
- Écritures non budgétaires :
  Débit du compte 28135 pour 2 372.66 €
  Crédit du compte 2135 pour 2 372.66 €

DE DIRE que les crédits seront prévus au budget principal 2021 au chapitre 041 – opérations patrimoniales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0049-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

COLLÈGE DE VÉTRAZ-MONTHOUX : AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

N° CC_2021_0049

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Yves CHEMINAL par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Yannick CHARVET

***

VU la délégation de compétence du Conseil Départemental au profit d'Annemasse Agglo sur cette opération en date du 3 juillet 2019 ;
VU la délibération de lancement de la concertation et son bilan tiré le 25 février 2020 par le Conseil Communautaire d'Annemasse Agglo ;

Par échange de courrier en fin d'année 2017, le Conseil Départemental, la commune de Vétraz-Monthoux et Annemasse Agglo ont acté solidairement le choix du site des « Petits Prés / Prés du Nant » pour l'implantation d'un nouveau collège et d'équipements annexes.

La convention de délégation de compétences du Département vers Annemasse Agglo passée en juillet 2019 pour la réalisation du collège et ouvrages annexes décrit le cadre de cette délégation (limitée dans le temps) et la méthode partenariale mise en place pour qu'Annemasse Agglo réalise les acquisitions foncières et conduise les procédures administratives nécessaires à l'opération au nom et pour le compte du Département.

Ces démarches ont été engagées et un travail conséquent a été mené sur les impacts environnementaux du projet et sur les modalités d'évitement, de réduction des impacts et de compensation envisageables

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0049-DE

pour rendre réalisable l'opération.

Un avenant à la convention de délégation de compétence permet aujourd'hui de formaliser l'accompagnement financier du Département à hauteur de 600 000 € pour les dépenses induites par l'exercice de ces missions.
Le versement est prévu dès mise à disposition des fonciers par Annemasse Agglo auprès du Département, pour la réalisation des travaux qui lui incombent.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER les termes de l'avenant à la convention de délégation de compétences,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à la signer,

DE DIRE que les crédits seront prévus au budget des exercices en cause,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0050-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

PROJET DE RÉALISATION D'UN COLLÈGE, D'UN GYMNASE, D'UN ANNEAU SPORTIF ET DES AMÉNAGEMENTS ASSOCIÉS SUR LA COMMUNE DE VETRAZ-MONTHOUX : DÉPÔT DOSSIER DUP

N° CC_2021_0050

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Amine MEHDI, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Yannick CHARVET

***

Le Département de la Haute-Savoie, dans le cadre des missions qui lui sont confiées par les dispositions des articles L 213-2 et suivants du code de l'éducation, entend poursuivre la réalisation d'un ensemble de biens et d'équipements consistant en la livraison d'un collège. La commune de VETRAZ-MONTHOUX et Annemasse Agglo sont intéressées à ce projet, outre l'intérêt communal et intercommunal que représente la localisation d'un collège sur le territoire, les enjeux de mutualisation et de rationalisation des équipements privilégient une coopération entre autorités publiques.

La Communauté d'agglomération Annemasse Agglo, dans le cadre de ses compétences conformément à l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales est en charge de « la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ». Dans le cadre de l'opération d'ensemble liée à la réalisation d'un collège sur la commune de VETRAZ-MONTHOUX, Annemasse Agglo détient la compétence en ce qui concerne la création d'un gymnase et du parking associé.

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire n° C-2019-0089 du 3 juillet 2019, le Département a délégué à Annemasse Agglo, pour un temps strictement limité (notamment à la phase

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0050-DE

d'acquisition foncière des tènements et la conduite d'actions administratives préalables nécessaires à la réalisation de l'opération), la compétence relative à la réalisation du collège sur le site de VETRAZ-MONTHOUX, ainsi que de ses bâtiments et ouvrages annexes.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération confie à l'Établissement Public Foncier la mission de conduire des actions foncières de nature à faciliter la réalisation du projet de réalisation d'un collège, d'un gymnase, d'un anneau sportif et des aménagements associés sur la commune de VETRAZ-MONTHOUX,

Cette mission pourra porter sur tout ou partie des actions suivantes :
- Réalisation d'études foncières,
- Acquisition foncière par tous moyens (amiable, préemption DUP, droit de délaissement, droit de priorité, expropriation, etc.),
- Portage foncier et éventuellement gestion des biens,
- Participation aux études menées par la Collectivité.

La mise en œuvre d'une déclaration d'utilité publique vise à permettre :
- la mise en compatibilité de Plan Local d'Urbanisme de Vétraz-Monthoux avec l'opération prévue (évolution des zones 2AUX, 1AUX OAP7, UX et N en zone UE),
- la mobilisation des emprises foncières non encore acquises impactées par le projet, soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
Pour :44
Abstention : 6
Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Nabil LOUAAR, Mylène SAILLET RAPHOZ, Maurice LAPERROUSAZ

DECIDE :

D'APPROUVER le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et le dossier d'enquête parcellaire

DE DIRE que la Déclaration d'Utilité Publique est demandée, à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, au bénéfice de l'Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie, agissant pour le compte des collectivités ;

D'APPROUVER la création d'un collège, d'un gymnase, d'un anneau sportif et des aménagements associés sur la commune de VETRAZ-MONTHOUX ;

D'APPROUVER le lancement de la procédure d'expropriation par le biais de l'EPF74 ;

DE CHARGER le Président de constituer un groupe de travail dédié au suivi des mesures environnementales liées à la mise en œuvre du projet ;

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0051-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
****

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

****

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

COLLÈGE DE VÉTRAZ-MONTHOUX : CONVENTION CADRE ET DE FINANCEMENT À INTERVENIR AVEC LE DÉPARTEMENT ET LA COMMUNE

N° CC_2021_0051

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Amine MEHDI, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Yannick CHARVET

***

VU la délégation de compétence du Conseil Départemental au profit d'Annemasse Agglo sur cette opération en date du 3 juillet 2019 ;

VU la délibération de lancement de la concertation et son bilan tiré le 25 février 2020 par le Conseil Communautaire d'Annemasse Agglo ;

Par échange de courrier en fin d'année 2017, le Conseil Départemental, la commune de Vétraz-Monthoux et Annemasse Agglo ont acté solidairement le choix du site des « Petits Prés / Prés du Nant » pour l'implantation d'un nouveau collège et d'équipements annexes.

La convention de délégation de compétences du Département vers Annemasse Agglo passée en juillet 2019 pour la réalisation du collège et ouvrages annexes décrit le cadre de cette délégation (limitée dans le temps) et la méthode partenariale mise en place pour qu'Annemasse Agglo réalise les acquisitions foncières et conduise les procédures administratives nécessaires à l'opération au nom et pour le compte du Département.
Ces démarches ont été engagées et un travail conséquent a été mené sur les impacts environnementaux

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0051-DE

du projet et sur les modalités d'évitement, de réduction des impacts et de compensation envisageables pour rendre réalisable l'opération.

La convention cadre et de financement a vocation à formaliser avec le Département et la commune de Vétraz-Monthoux les modalités du partenariat et du financement de cette opération :

- définition des maîtres d'ouvrage, des futurs propriétaires et gestionnaires, avec notamment :
  - la réalisation par Annemasse Agglo du gymnase et ses abords,
  - la gestion future par Annemasse Agglo des espaces relevant de sa compétence (transports urbains, gymnase et ses abords),
  - une prise en charge par Annemasse Agglo des frais liés aux mesures environnementales,
- rappel du calendrier prévisionnel (avec notamment une prise de possession des terrains envisagée fin 2022, dépendant des négociations amiables et du bon avancement de la procédure de déclaration d'utilité publique, et une ouverture d'établissement souhaitée pour la rentrée 2025).

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER les termes de la convention cadre et de financement pour la réalisation d'un collègue à intervenir avec le Département et la commune de Vétraz-Monthoux,

D'AUTORISER le président ou son représentant à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0052-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
****

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

****

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE MAISON COLUCHE - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2021-2023

N° CC_2021_0052

Séance du : mercredi 10 mars 2021

Convocation du : 03 mars 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :
François LIERMIER par Guillaume MATHELIER, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Gulsun ERSOY par Ines AYEB, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Amine MEHDI, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Yannick CHARVET

***

La Communauté d'Agglomération Annemasse - Les Voirons agglomération est statutairement compétente en matière d'équilibre social de l'habitat, plus particulièrement en matière d'actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire et d'opérations d'intérêt communautaire pour le logement des personnes défavorisées.

Plus généralement, Annemasse Agglo s'est donnée pour mission de soutenir, développer et impulser des actions en direction des populations en difficulté sur l'ensemble de l'agglomération annemassienne. Dans le cadre de cette politique globale de cohésion sociale et de solidarité, Annemasse Agglo soutient les associations qui œuvrent pour l'amélioration des conditions de vie des personnes sans domicile stable, mobilise des moyens humains et financiers pour mettre en place un Abri Grand froid chaque hiver, et apporte son aide aux structures dont l'activité consiste à offrir un hébergement d'urgence et de stabilisation aux personnes en grande précarité.

L'Association de la Maison Coluche assure pour sa part, depuis plusieurs années, la gestion du Centre d'Hébergement d'Urgence et de Réinsertion Sociale (CHRS) de l'agglomération annemassienne. Partenaire actif d'Annemasse Agglo concernant la gestion de l'offre et de la demande de places en hébergement temporaire, elle a conçu et initié un projet d'hébergement d'urgence et d'insertion.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 074-200011773-20210311-CC_2021_0052-DE

Par Délibération N°C-2017-0154 du Conseil Communautaire en date du 18 octobre 2017, Annemasse Agglo a approuvé la signature du contrat de concession domaniale pour la mise à disposition des locaux du CHRS.

La convention pluriannuelle liant Annemasse Agglo et l'Association de la Maison Coluche étant arrivée à échéance le 31 décembre 2020, il est proposé de renouveler la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) afin de soutenir les actions de l'association pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

La présente convention est destinée à fixer les conditions dans lesquelles Annemasse Agglo entend apporter son soutien à l'Association de la Maison Coluche, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et à son décret d'application du 06 juin 2001.

Annemasse Agglo, ayant pris connaissance des statuts de l'Association, et de son activité de gestion d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale autorisée par arrêté préfectoral n°2007-514 du 1er octobre 2007, complété par l'arrêté n°2015-0097 en date du 2 juillet 2015 constate que les objectifs de l'Association correspondent aux objectifs de sa politique en matière de solidarité et d'aide au logement social.

La mission d'intérêt général du CHRS de la Maison Coluche, telle qu'elle ressort de la *Stratégie de l'association* et du *Projet d'établissement* présenté par l'association et validé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Haute-Savoie, est organisée autour des axes suivants :

- Assurer 365 jours sur 365 le fonctionnement du CHRS, pour une capacité permanente de **62 places** : 45 places d'urgence, 15 places d'insertion, 2 places Lits Halte Soins Santé.
- Veiller à l'inscription de l'association dans le réseau local et départemental des acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans la lutte contre la précarité.

Pour information, la subvention annuelle attribuée au CHRS était de 45 000 € au titre de l'exercice 2018 (pour 52 places d'hébergement), 47 500€ au titre de l'exercice 2019 et 50 000 € au titre de l'exercice 2020.
Le présent projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens prévoit l'attribution d'une subvention de **52 500 €** (pour **62 places** d'hébergement).

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à intervenir entre Annemasse Agglo et l'Association de la Maison Coluche des Restaurants du Cœur Haute-Savoie, pour la période 2021-2023,

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer cette convention et tout autre document se rapportant à ce dossier,

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget Principal 2021, destinataire 0S053, gestionnaire CTRAV, article 6574.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.